

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. MASSON - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme GARRET (pouvoir M. MARTIN) - M. DANIERE - Mme DELEBARRE (pouvoir M. MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD) - M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme VANDRIESSE**Membres absents** : M. BAZIN**OBJET
DE LA DELIBERATION****Zone d'activités Dijon - Saint-Apollinaire - Rue Docteur Quignard - Déclassement partiel du domaine public communal - Cession d'une emprise**

Monsieur Pribetich au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les aménagements réalisés rue Docteur Quignard font apparaître un délaissé de terrain sans intérêt pour la circulation routière. La société Baffy, propriétaire riveraine, sollicite son acquisition afin d'améliorer l'accès à un immeuble de bureaux.

Par délibération du 26 mars dernier, le Conseil Municipal a décidé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement partiel du domaine public communal de la rue Docteur Quignard.

Au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée du 6 au 20 novembre 2007 inclus, aucune observation n'a été consignée au registre d'enquête ni formulée au commissaire-enquêteur, qui a émis un avis favorable.

Il est donc proposé de déclasser du domaine public communal cette emprise, représentant une superficie de 326 m², et de la céder à la société Baffy moyennant la somme de 6 520 €, conformément à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider le déclassement partiel du domaine public communal de la rue Docteur Quignard, représentant une superficie de 326 m², tel que représenté sur le plan ci-joint ;

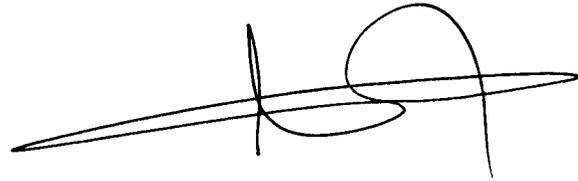
2° décider la cession de cette emprise à la société Baffy 8, rue Docteur Quignard - 21000 Dijon, moyennant la somme de 6 520 €, soit 20 € le m² ;

3° dire qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;

4° m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions, et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



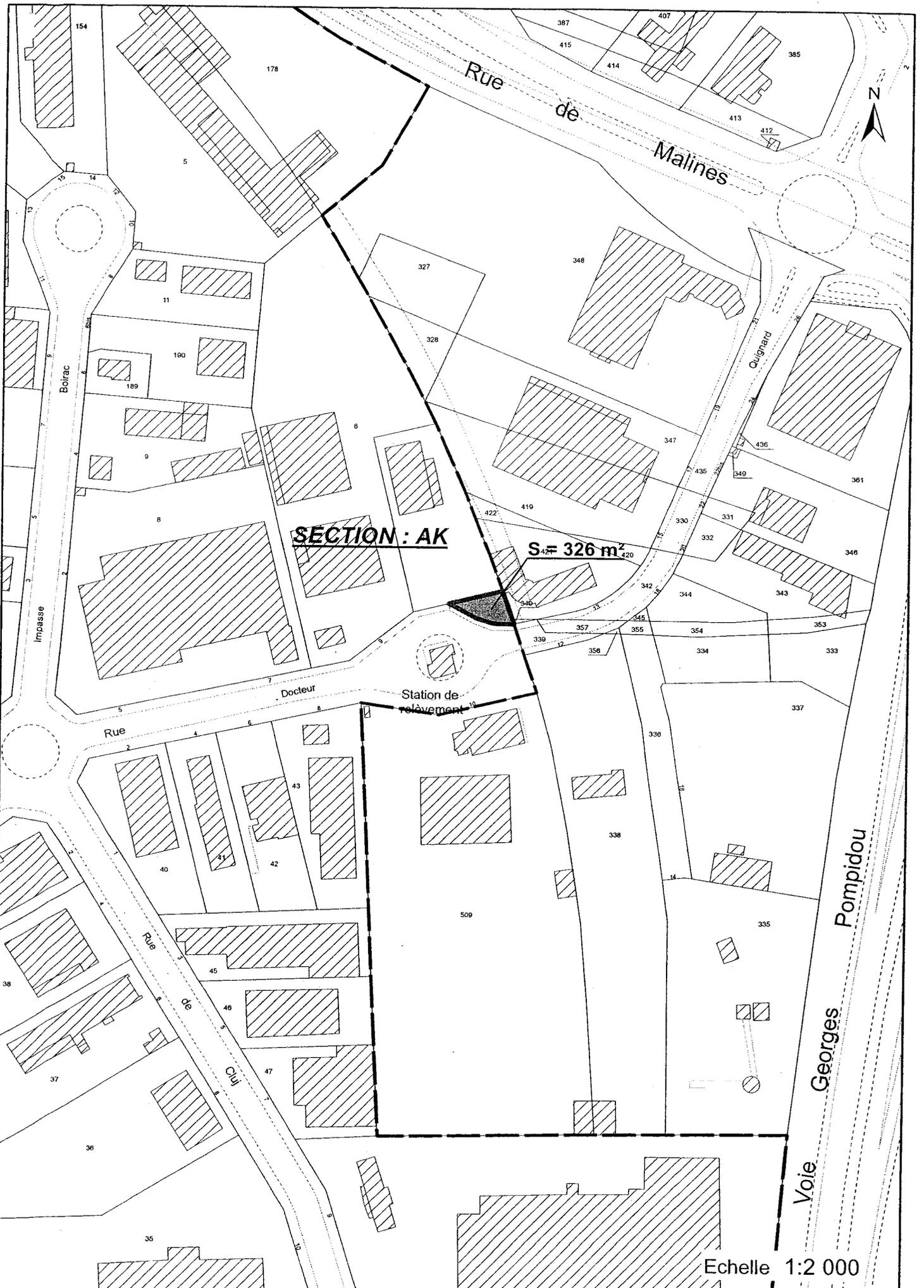
Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 DEC. 2007



PUBLIÉ LE 27.12.07



SECTION: AK

$S_4 = 326 \text{ m}^2$

Echelle 1:2 000